

Réunion du lundi 28 octobre 2024

Présidence : M. Alain BROCHE

Présentiel : Mme Patricia ARNOUX, MM. Patrick SCALA, Claude ESPOSITO, Stéphane SALOMON, Jean-Jacques MILLO, Jean-François PICCINI et Frédéric MINERVA

Visioconférence : MM. Frédéric ARNAULT et Jean-Luc DONATI

MODALITES DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'Appel à la Ligue Méditerranée de Football.

Ouverture de la séance à 17h00

Le Bureau a pris connaissance, avec une profonde tristesse, du décès du père de Monsieur Stéphane DUDILLIEU, Directeur administratif du District de Football de la Côte d'Azur.

En cette douloureuse circonstance, le Président, les membres du Bureau, ainsi que l'ensemble des collaborateurs du District, tiennent à lui exprimer leurs plus sincères condoléances. Ils assurent Monsieur DUDILLIEU et sa famille de leur soutien et de leur sympathie dans cette épreuve.

Point 1 : sur les commissions et réorganisation des pôles :

Chaque responsable de pôle procède à l'inventaire de la composition des commissions qui lui sont attribuées et fait état des postes à pourvoir afin de les proposer au prochain Comité Directeur. Les commissions régaliennes seront votées lors d'un Comité Directeur extraordinaire.

Point 2 : Evènement France Espagne Féminin le 3/12 à l'Allianz Riviera :

L'Equipe de France Féminine sera de retour à l'Allianz Riviera de Nice le mardi 3 décembre prochain (21h00). 6ème match des Bleues en Côte d'Azur (4ème dans la cité niçoise) !

Billetterie Famille du Football : Bon de commande à tarif privilégié à télécharger sur le site du District.

Point 3 : Assemblée Générale d'hiver le 11/01/2025 (lieu à déterminer) :

Une demande de report de l'assemblée générale financière au 11/01/2025 a été acceptée et enregistrée auprès de la préfecture des Alpes Maritimes. Le lieu et l'heure reste à déterminer.

Point 4 : Création d'un groupe de travail sur la refonte de la phase de brassage des championnats départementaux et réflexion sur une compétition U19 :

Le bureau directeur du District de la Côte d'Azur de football, dans une démarche d'amélioration continue de nos compétitions et de réponse aux attentes des clubs, a décidé de mettre en place un groupe de travail dédié à la révision de la phase de brassage des championnats départementaux. En parallèle, nous envisageons également la réintroduction d'une compétition pour la catégorie U19, en réponse à la demande croissante de nombreux clubs de notre district.

Objectifs du groupe de travail :

L'objectif principal est de réévaluer et de proposer des adaptations au format actuel des brassages, afin de :

- Assurer un meilleur équilibre des poules dès le début des compétitions ;
- Limiter les déséquilibres de niveaux et les scores trop élevés qui peuvent nuire à la motivation des équipes ;
- Offrir un cadre de compétition plus homogène, stimulant pour les clubs et favorable à l'engagement des joueurs ;
- Prendre en compte les retours et observations des clubs sur les expériences passées.

Le groupe de travail aura également pour mission d'étudier la faisabilité et les modalités de mise en place d'une nouvelle compétition pour la catégorie U19, en tenant compte des contraintes et attentes spécifiques liées à cette tranche d'âge.

Composition du groupe de travail :

Ce groupe sera composé de représentants des clubs de différentes catégories, d'entraîneurs, de membres de la commission des compétitions, ainsi que d'experts du District. Cette diversité permettra d'avoir une approche globale et de prendre en compte les spécificités de chaque niveau et catégorie.

Fonctionnement et calendrier :

Les clubs souhaitant participer au groupe de travail sont invités à exprimer leur intérêt par email auprès du district (secretairegeneral@cotedazur.fff.fr) d'ici au 4/12/2024. Le groupe de travail se réunira toutes les trois semaines et produira un rapport détaillé avec des propositions concrètes d'ici au 30/04/2025. Ces propositions incluront des recommandations pour la phase de brassage et, le cas échéant, pour la relance d'une compétition U19. Les propositions seront ensuite soumises au Comité Directeur et au vote à l'AG d'été pour une mise en œuvre lors de la saison 2025/2026.

Appel à collaboration :

Le bureau directeur encourage les clubs à prendre part à ce projet en partageant leurs expériences et leurs suggestions. La refonte de la phase de brassage et l'étude de la réintroduction de la compétition U19 sont des opportunités pour tous les acteurs de contribuer activement à l'amélioration de nos compétitions et de renforcer la qualité des rencontres sportives dans notre district.

Point 5 : Proposition de Mise en Place d'un Référent Comité Directeur pour chaque Club :

Le Bureau propose de mettre en place un « référent club », un membre du Comité Directeur qui sera dédié à 5 ou 6 clubs du District. Cette initiative s'inscrit dans le projet des nouveaux membres visant à améliorer les échanges et la proximité entre le District et les clubs affiliés.

Objectifs et Raison d'Être de la Mesure

Afin de répondre au mieux aux attentes des clubs et de renforcer l'efficacité des échanges, le Bureau souhaite instaurer ce dispositif pour :

- **Faciliter la communication** : En désignant un référent pour chaque club, celui-ci disposera d'un interlocuteur unique et privilégié pour ses questions et besoins spécifiques, permettant un traitement plus rapide et personnalisé des demandes.
- **Renforcer la cohésion et la proximité** : Cette mesure vise à instaurer un lien de confiance et à soutenir les clubs dans leurs projets, renforçant ainsi la collaboration avec le District.
- **Optimiser la gestion des demandes et des problèmes** : Ce canal de communication direct permettra aux clubs de signaler leurs difficultés de manière plus efficace, réduisant ainsi les délais de réponse.

Point 6 : Mise en place d'un service d'astreinte le week-end :

Dans le cadre de notre engagement envers la sécurité et le bien-être de tous les acteurs du football, la mise en place rapidement d'un service d'astreinte durant les week-ends de compétitions est envisagé.

Ce dispositif aura pour objectif de permettre aux clubs confrontés à des problématiques majeures, telles que des violences ou des accidents, de pouvoir contacter rapidement une astreinte. Ainsi, nous pourrions fournir des éléments de réponse et d'assistance dans les plus brefs délais, afin de garantir une gestion adéquate des situations délicates.

Point 7 : Avertissement aux Clubs concernant l'Article 42 des Règlements Sportifs :

Dans le cadre de nos missions de régulation et de promotion de l'éthique sportive, nous souhaitons attirer l'attention des clubs sur le respect de l'article 42.1 des règlements sportifs en vigueur au sein de notre District :

« Les clubs ayant au moins une équipe sénior évoluant à tous les niveaux, à l'exclusion du football diversifié doivent obligatoirement engager :

· Dans les Championnats de jeunes à onze : au moins une équipe dans la catégorie des U14 à U17 à onze, composée d'au moins 14 licenciés de la catégorie concernée.

Ou,

· Dans les catégories U10 à U13, au moins deux équipes, composées chacune d'au moins 12 licenciés de la catégorie concernée.

Ou,

· Dans les catégories U6 à U9, au moins trois équipes, composées chacune d'au moins 8 licenciés de la catégorie concernée.

Ou,

· Dans les catégories U15 F ou U18F, au moins une équipe composée d'au moins 12 licenciées de la catégorie concernée.

Cet article, qui encadre des aspects cruciaux de l'organisation et du fonctionnement de nos compétitions, doit être scrupuleusement respecté par l'ensemble des clubs.

Le District de la Côte d'Azur de football mettra en place un suivi renforcé concernant l'application de cet article. Nous serons particulièrement vigilants à l'égard des clubs qui ne se conformeraient pas aux dispositions réglementaires stipulées.

Fin de séance 21h00

**Le Président
M. Alain BROCHE**

**Le Secrétaire Général
M. Stéphane SALOMON**